

**COMMUNIQUÉ
DE LA DIRECTION DÉPARTEMENTALE
DES FINANCES PUBLIQUES DE L'ISÈRE**

DECLARATION DES REVENUS 2019

A compter du 11 mai 2020, l'administration fiscale élargit son offre d'accueil avec la possibilité d'une prise de rendez-vous.

Le contexte sanitaire lié au Covid-19, ne permet pas d'envisager la réouverture immédiate des guichets des services de l'Administration fiscale. Ne pas se déplacer inutilement. Les usagers disposent néanmoins de plusieurs moyens pour trouver les réponses à leurs questions ou pour entrer en **contact à distance** :

1 – Le site Internet : www.impots.gouv.fr

Pour consulter et télécharger les imprimés et la documentation complète (brochures, notices explicatives...)

Pour effectuer une simulation du calcul de son impôt.

2 – La messagerie sécurisée de l'espace particulier du site : www.impots.gouv.fr

Pour poser, de manière sécurisée, toutes ses questions **par mail**.

3 – Le téléphone :

- Les **Centres d'appels** nationaux : **0 809 401 401** (prix d'un appel) - du lundi au vendredi (hors jours fériés), de 8h30 à 19h00.
- Le **Centre de renseignements téléphoniques de l'Isère** : **04 57 93 94 10** (prix d'un appel) - du lundi au vendredi (hors jours fériés), de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 17h00.

4 – L'accueil personnalisé sur rendez-vous :

Il est possible de prendre un **rendez-vous téléphonique en ligne** depuis l'espace particulier du site www.impots.gouv.fr (Rubrique « **Contact** »). Un agent des Finances publiques prendra en charge votre demande et vous rappellera.